

Consultation publique sur le nouveau PEB

Cahier d'acteur de la ville de Bouguenais

La Ville de BOUGUENAIIS souhaite contribuer à la concertation préalable engagée dans le cadre de la révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Nantes Atlantique. Commune tout particulièrement impactée, nous partageons avec l'ensemble des territoires voisins une préoccupation majeure : la protection de la santé et de la qualité de vie des habitants exposés aux nuisances aériennes.

Nous saluons la volonté d'actualiser un document devenu obsolète et de permettre aux acteurs du territoire de s'exprimer. Pour autant, plusieurs points nous paraissent devoir être améliorés afin que le futur PEB réponde pleinement aux enjeux de santé publique et d'aménagement équilibré du territoire :

- Des hypothèses de trafic à revoir : les prévisions de trafic retenues (plus de 61 000 vols à l'horizon 2033 et 65 000 à l'horizon 2040) nous semblent excessives et difficilement compatibles avec la localisation urbaine de la plateforme aéroportuaire. Elles risquent d'entériner un développement aérien disproportionné au regard des nuisances générées. Une régulation du volume du trafic apparaît indispensable pour préserver la santé des habitants.
- Une mesure plus fine des nuisances : l'indice Lden doit rester la référence, mais il lisse trop fortement les pics de bruit ressentis. Nous demandons que des indicateurs complémentaires (tels que la fréquence de survol ou les niveaux sonores maximaux) soient mobilisés afin de refléter la réalité vécue par les riverains. L'expérience conduite par l'université Gustave Eiffel semble présenter un apport intéressant.
- Une meilleure protection des populations sensibles : la présence d'écoles et d'établissements recevant du public dans les futures zones B et C du PEB appelle la mise en œuvre de dispositifs spécifiques (isolation phonique, limitation d'horaires, protection renforcée).
- Un accompagnement des habitants nouvellement impactés : les modifications de trajectoires, notamment face au sud, vont exposer de nouvelles zones résidentielles. Ces habitants doivent bénéficier d'un accompagnement équitable, y compris lorsqu'ils sont situés en dehors du Plan de Gêne Sonore actuel.

La Ville de BOUGUENAIIS considère que la révision du PEB doit permettre de concilier la nécessaire prise en compte de l'activité aéroportuaire avec une protection renforcée de la santé et du cadre de vie des populations riveraines. Nous appelons l'État à privilégier une trajectoire de sobriété en matière de trafic aérien et à doter les collectivités d'outils fiables et transparents pour mieux planifier l'avenir.